

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

Le jeudi 15 février 2018 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1ER JANVIER 2018 – SUBSTITUTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE AU SEIN DE L'USAN

La MEL se substituera à notre commune au sein de l'USAN pour l'ensemble des compétences auxquelles la ville adhère et assurera en lieu et place de notre commune le paiement de l'ensemble des contributions à l'USAN.

Les représentants de notre commune siégeant précédemment à l'USAN (M. ODEN et Mme SPANNEUT) sont identiques afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat pour l'engagement du processus de sortie de la Métropole.

18/01 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE VERTBAUDET – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Préfecture a transmis à la Ville la demande de renouvellement de dérogation annuelle au repos dominical de la société VERTBAUDET. Ce renouvellement de dérogation est sollicité en vue de garantir le fonctionnement normal de l'établissement pour son activité logistique.

Cette dérogation ne porte, le dimanche, que sur la plage horaire de deux heures comprise entre 22h00 et 0h00, plage horaire rattachée à celle de 0h00 à 5h00 le lundi. Celle-ci est destinée aux équipes de nuit assurant le prélèvement, dans les stocks, de la marchandise nécessaire aux équipes de la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de renouvellement.

18/02 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE ID VERDE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Préfecture a transmis à la Ville la demande de dérogation au repos dominical de la société ID VERDE, Agence de Lille, située dans la ZI Portuaire de Wambrechies.

La société ID VERDE est une société d'entretien et de création de jardins et d'espaces verts, qui pratique également en période hivernale une activité de salage et déneigement, variable, par nature, en fonction des aléas météorologiques.

C'est pourquoi la société ID VERDE envisage de faire travailler le dimanche du personnel par roulement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande, pour la période hivernale et sous réserve d'octroyer un repos compensateur correspondant aux heures effectuées le dimanche, conformément au Code du Travail.

18/03 : ETAT DU PERSONNEL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2018. Les postes suivants y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire :

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 cadre de santé de 2ème classe
- 1 animateur principal de 2ème classe

18/04 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Cette délibération fera l'objet d'un affichage ultérieur.

18/05 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « LES PETITS TROUBADOURS »

Suite aux remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications demandées et d'adopter le règlement de fonctionnement du multi accueil « Les Petits Troubadours ».

**18/06 : COMMUNICATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2016 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
– EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite « Loi Chevènement » fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale, de transmettre chaque année, aux communes membres, un rapport retraçant l'activité de leur établissement, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ces rapports, rassemblant le rapport d'activités 2016, le rapport financier, le rapport des dépenses par territoire et le rapport de développement durable, ont fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

**18/07 : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016**

Ce rapport a été adopté par le Conseil métropolitain du 19 octobre 2017, après consultation de la Commission Consultative des usagers des services publics locaux.

Conformément aux articles L2224-17-1 et D2214-3 du CGCT, il a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

**18/08 : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES –
EXERCICE 2016**

Ce rapport a été adopté par le Conseil métropolitain du 19 octobre 2017, après consultation de la Commission Consultative des usagers des services publics locaux.

Conformément aux articles L2224-17-1 et D2214-3 du CGCT, il a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.